

# La fabrique des désabusés

par Golias

4 septembre 2020

Si on veut comprendre pourquoi il faut lire le dernier ouvrage de *Laurent Lemoine*, *Désabuser. Se libérer des abus spirituels* (Salvator, 2019), il importe de relever une anecdote franchement terrifiante que le livre évoque lui-même (p. 144) : « A un jeune religieux qui avait porté atteinte à ses jours, le supérieur de la communauté devait dire lors de sa convalescence : « Sais-tu combien ton geste a blessé toute la communauté ? ». Le voilà, se dressant dans toute son horreur, l'abus spirituel ! » On ose à peine imaginer ce que devait ressentir le jeune religieux en question. Dans un état envahi par la culpabilité, quelqu'un d'autre disposant d'une autorité supérieure venait planter ses crocs sans mesurer le mal subi. C'est face à ce genre de situation que *Laurent Lemoine*, dominicain, théologien, moraliste et psychanalyste, met en garde l'institution ecclésiale elle-même. Parfois notre bonne mère Eglise « experte en humanité » peut faire plus de mal que de bien. Les médias ont traité souvent le sommet de l'Iceberg (les abus sexuels) sans prendre le temps de voir qu'avant tout abus sexuel, il y a un abus spirituel à l'œuvre. Si un prêtre, un supérieur de communauté, un accompagnateur spirituel a pu se permettre des pratiques dégradantes c'est qu'à la base il y avait un(e) croyant(e) qui venait vers lui pour élucider ses propres questions, armé(e) seulement de sa confiance.

Ce rapport de confiance peut masquer un système bien pervers, le religieux qui se suicide abuse de la confiance de la communauté qui l'a accueilli, celui ou celle qui signale à l'extérieur un abus au sein de sa

communauté trahit le pacte de confiance implicite de ladite communauté où le linge sale se lave exclusivement en famille. Quand certains évêques français s'offusquaient (tel Mgr Centène) que la presse se fixe sur les abus dans l'Eglise en rajoutant que « la plupart des cas ont lieu dans un cadre familial », ils oublient, de préciser que durant longtemps, l'Eglise catholique s'est présentée comme une grande et vertueuse famille, si ce n'est l'Ultime Famille. Comment peut-on alors avouer une réserve, une méfiance envers quelqu'un que tout le monde appelle « mon Père » ? Ce serait manquer de respect envers la Famille que d'être réticent à suivre les codes fixés par cet homme que Dieu a choisi, parmi tant d'autres, pour le représenter sur Terre. Un homme qui a reçu le pouvoir insigne de vous absoudre de toutes vos fautes et de vous fourrer le Bon Dieu dans la bouche avec juste quelques paroles que lui seul est en mesure de prononcer. Même si le livre de Laurent Lemoine se veut nuancé à l'extrême et se méfie de toutes formes de généralités, on ne peut s'empêcher de penser que la moindre personnalité disposant d'un tempérament pervers - particulièrement difficile à détecter au séminaire par un clergé pas formé à identifier ce genre de tendances chez un candidat au sacerdoce - trouve dans l'Eglise un terrain de chasse idoine pour développer ses penchants.

Comme le souligne l'auteur, la période actuelle qui veut qu'on passe au-dessus de l'Ordinaire du lieu pour transférer à la justice civile le pouvoir d'enquêter sur les abus commis au sein du clergé constitue « un changement de logiciel mental assez considérable (...). Parce que les hiérarques peuvent avoir l'impression qu'on les dessaisit alors d'une partie de leur potestat propre comme monarques sur leur diocèse, sur leur clergé et sur leur peuple » (p. 42). Terminée, la culture du silence dans l'Eglise ! C'est déjà un premier pas de fait mais ce que l'ouvrage de *Laurent Lemoine* pointe c'est qu'il en reste un second à faire où les autorités civiles, cette fois, ne pourront venir suppléer les responsables religieux : c'est la tâche qui consiste à repérer l'abus spirituel. Pas forcément simple à identifier, l'abus spirituel c'est d'abord une emprise exercée sur autrui en vue de fins

qui n'ont rien de spirituelles. Comment procéder ? Mettre le clergé entier sous surveillance ? L'auteur prône plutôt une sorte de « transition écologique » où l'on déplacerait le sacré non plus sur les hommes mais bien sur l'objet de leur quête. Il est évident qu'un clergé marié, un ministère plus varié, avec enfin des femmes, représentées en son sein, amènerait un peu d'air frais dans la vieille maison.

Le risque zéro n'existe pas dans la vie, mais on peut se défaire de conditionnements qui favorisent une culture systémique de l'abus. Ce n'est pas anodin qu'une certaine tendance radicalisée du catholicisme veuille barricader la sacristie, en hurlant à l'hétérodoxie ou à l'hérésie chez ceux qui veulent ouvrir les fenêtres. Démasquer l'abus spirituel c'est démasquer par la même occasion le goût du pouvoir chez certains « pseudo-serviteurs » de l'Eglise. Mais, en attendant ces changements, il faudrait probablement déjà mieux accompagner celles et ceux, ces milliers de Français (si on en croit la commission Sauvé) victimes de violences au sein de l'Eglise, dont la foi est abîmée, dont la vie a été massacrée par ceux-là mêmes qui avaient reçu la divine mission de les accompagner et de les protéger. L'ouvrage de *Laurent Lemoine* n'oublie pas de rappeler que si l'Eglise abandonne celles et ceux dont elle a fracassé l'intimité et l'innocence, elle aura doublement failli à sa tâche. On pourra effectivement être « désabusé » de la contribution positive qu'elle est censée apporter à nos sociétés contemporaines.

*Philippe Ardent*

In :

*Golias News - Éditions Golias*

[www.golias-editions.fr](http://www.golias-editions.fr) > *golias-news*

**Pour aller plus loin** : découvrez notre entretien avec Laurent Lemoine : [636. Golias Hebdo n° 636 \(Fichier pdf\)](#)

## **Une réponse sur “La fabrique des désabusés”**

**5 SEPTEMBRE 2020 À 14 H 04 MIN**

J'ai entendu- lors d'un colloque à l'Arche de Jean Vanier, il y a quelques années, sur « l'autorité dans l'Eglise »- un abbé bénédictin (dont je ne citerai pas le nom) déclarer en substance : « Mon autorité consiste le plus souvent à indiquer à mes frères où se trouve la vraie sagesse. Mes subordonnés (i.e. les frères de ma communauté), la plupart du temps, ne savent pas trop comment agir comme il faudrait, il faut les reprendre pour leur indiquer ce qui est juste. C'est l'essentiel de mon activité d'autorité ». Choqué par cette façon très « supérieure » d'envisager l'exercice de l'autorité, je lui ai posé la question : « Et si, d'aventure, il vous arrivait de vous tromper dans un de vos avis ou de vos jugements, pourriez-vous le reconnaître et en demander pardon au frère concerné par un défaut de votre responsabilité ? ». Il y eut un moment de surprise. Il ne s'attendait pas qu'on puisse mettre en doute son infaillibilité supposée (par lui). Avec un peu de retard et d'hésitation, la réponse fut : « Non, bien sûr, je ne demanderai pas pardon, cela entamerait mon autorité ». Sous-entendu, mon autorité ne vaut qu'en se faisant passer pour infaillible. Commentaire des participants à la session après « évaluation »: « La contribution du P.Abbé bénédictin était en tous points remarquable. On voyait bien comment pouvait s'exercer une saine autorité dans une communauté bénédictine ». Pas un, sauf moi, n'a remarqué l'énormité du propos de la dite autorité. Les participants étaient tous des responsables ou amis de l'Arche, ce qui explique qu'on y repère plus tard des abus graves d'autorité de la

part de Thomas Philippe ou de Jean Vanier. On idolâtre l'autorité. C'est le premier abus.

On accepte d'être traités comme des mineurs par des « autorités » aux quelles on accorde les droits absolus d'être traités en mineurs irresponsables.

Autre histoire d'une dizaine d'années. Un évêque de mon diocèse, aujourd'hui décédé, m'accuse de diverses infractions (7) (en réalité plutôt anodines), et m'en fais la liste et le reproche devant moi, sans me demander ce que j'en pense. « Vous avez fait ceci et ceci... ». Il me réitère quelques jours après, une deuxième fois, l'énumération de ces incriminations, sans me demander ce qu'il en était réellement. J'étais comme un délinquant pris en faute. Je me revoyais à l'école primaire, semoncé par le maître ! Je n'ai eu le droit que de filer honteusement hors du bureau de l'évêché, la bouche close. Je savais que cela venait d'une cabale menée contre moi pour détruire ma réputation. J'ai appris qu'il y avait des personnes qui s'adonnaient avec délectation à ce genre d'exercice dans l'Eglise. A l'évêque de ne pas tomber dans le panneau et de prendre le temps de discerner. Ce que ne fit pas ce brave évêque.

Quinze jours après, j'ai eu la surprise de le voir arriver chez moi. Il s'est assis face à moi et m'a dit : « Je regrette toute ces allégations contre vous. Je me suis aperçu que tout était faux et sans fondement. Je vous demande pardon de vous avoir accusé à tort ». Merci, Mgr. Il y avait eu abus flagrant d'autorité corrigé par une demande de pardon dûment formulée. J'essaie de ne plus y penser. Il y a eu pardon. Mais une autorité, fût-elle épiscopale, ne peut tout se permettre. Et elle peut demander pardon sans nullement déchoir. Les abus d'autorité, ce sont toutes ces attitudes indues auxquelles les « autorités » s'habituent, si elles ne savent pas se remettre en question.

oooooooooooooooo